

DECISION DG n°2013-113

Du 19 AVR. 2013 modifiant la décision DG n°2012-238 du 24 septembre 2012 portant nominations à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL,

- VU** le code de la santé publique et notamment les articles L. 5311-1 et suivants et R. 5322-14 ;
- VU** la loi n°2011-2012 du 29 décembre 2011 relative au renforcement de la sécurité sanitaire du médicament et des produits de santé ;
- VU** le décret n°2012-597 du 27 avril 2012 relatif à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;
- VU** le décret du 1er mai 2012 portant nomination du directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé- M. Maraninchi (Dominique) ;
- VU** la décision DG n°2012-237 du 24 septembre 2012 portant organisation de l'Agence nationale du médicament et des produits de santé ;
- VU** la décision DG n°2012-238 du 24 septembre 2012 portant nominations à l'Agence nationale du médicament et des produits de santé ;

DECIDE

Article 1^{er} : La décision DG n°2012-238 du 24 septembre 2012 susvisée est modifiée comme suit :

I- les 8^{ème} et 9^{ème} tirets de l'article 14 sont rédigés comme suit :

« - Monsieur THOMAS (Thierry) est nommé chef de pôle inspection en surveillance du marché»

« - Madame KIGER (Corinne) est nommée chef de pôle inspection des essais et des vigilances »

II- Le troisième tiret de l'article 15 est modifié comme suit :

« Madame BARBOSA (Frédérique) est nommée directrice adjointe. »

III- Le dernier tiret de l'article 18 est modifié comme suit :

« Monsieur LUCAS (Stéphane) est nommé chef de l'équipe produits stupéfiants et psychotropes, par intérim. »

Article 2 : La présente décision sera publiée sur le site internet de l'agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Le Directeur Général

Fait, le **19 AVR. 2013**


Pr Dominique MARANINCHI